

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

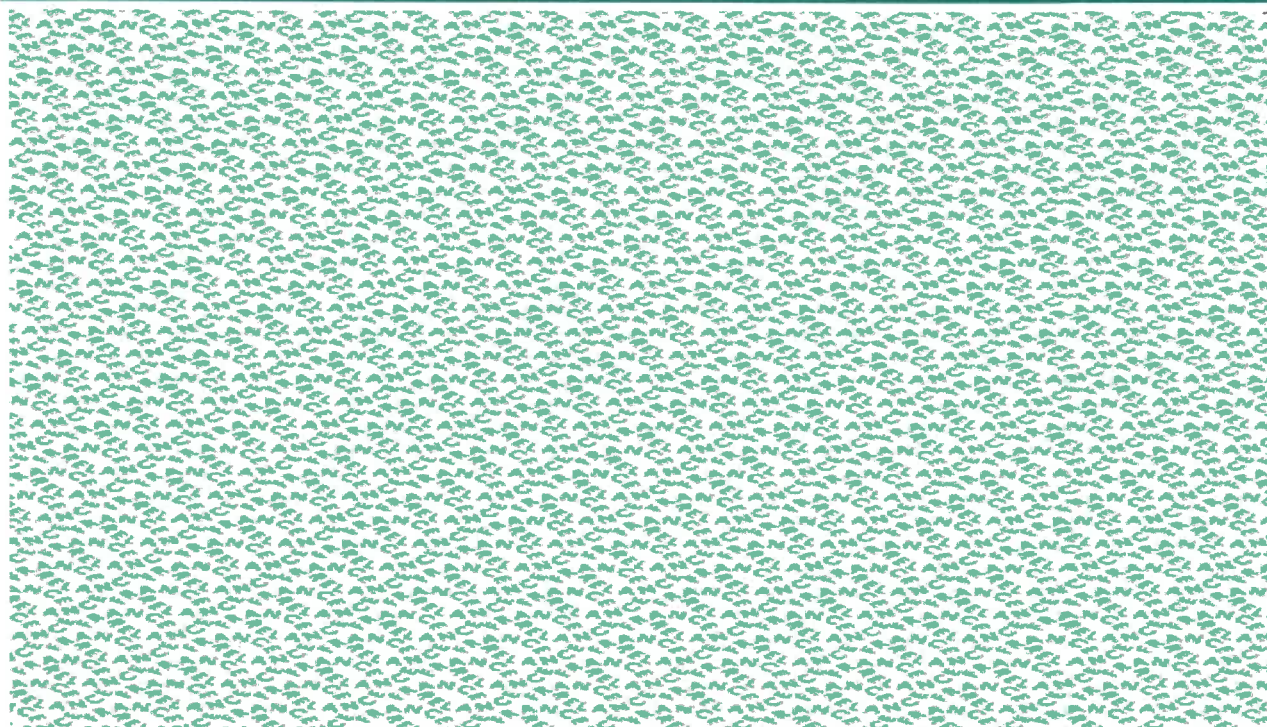
PETR de la Plaine des Vosges – PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges – Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien – Communauté de Communes Terre d'Eau – Communauté de Communes des Vosges côté Sud-Ouest – Communauté de Communes Mirecourt Dompaire



Accord cadre



# PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE





Établi entre

**L'État**, représenté par Monsieur Yves SEGUY, Préfet des Vosges

et

**Le Conseil Régional Grand Est**, représenté par Monsieur David VALENCE, Vice-président

et

**Le Conseil Départemental des Vosges**, représenté par Monsieur François VANNSON, son  
Président

et

**Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Plaine des Vosges** représenté par Monsieur  
Jean-Luc COUSOT, son Président

et

**Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur Des Vosges** représenté par  
Monsieur Yannick VILLEMIN, son Président

et

**La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien**, représentée par Monsieur Simon  
LECLERC, son Président

et

**La Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire**, représentée par Madame Nathalie  
BABOUHOT, sa Présidente

et

**La Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest**, représentée par Monsieur  
Alain ROUSSEL, son Président

et

**La Communauté de Communes Terre d'Eau**, représentée par Monsieur Christian PREVOT,  
son Président



## Préambule

Alors que les mandats municipaux et intercommunaux ont été renouvelés en 2020, il importe de **définir des projets de territoires, d'identifier des orientations d'aménagement et de consacrer des moyens à la réalisation de travaux** dimensionnant tout au long de la mandature.

À ce premier objectif de développement territorial dans tous les domaines, se conjugue à court et moyen terme celui du soutien de l'activité économique, pour faire face au ralentissement induit par la crise sanitaire. Les enjeux sociaux constituent également un enjeu prioritaire. Il convient donc de mettre en œuvre les meilleures méthodes pour venir en appui de la **relance au service des territoires**.

Force est de constater qu'à ce jour, l'empilement de contrats et de politiques sectorielles nuisent à la visibilité des politiques, voire à leur efficacité. Les pratiques doivent évoluer afin de mieux rassembler l'ensemble des dispositifs de soutien, à travers une organisation conçue pour le travail collectif en mode projet.

Suite à ce constat partagé entre l'État et les Conseils Régionaux, le Gouvernement a souhaité simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État, au travers de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

**Le but du présent pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).** Les services de l'État dans les Vosges, le Conseil régional Grand-Est et le Conseil départemental des Vosges s'associent pour appuyer conjointement la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, la Communauté de Communes Terre d'eau, la Communauté de communes des Vosges côté Sud-Ouest et les communes qui les composent pour la mise en œuvre de leurs projets, ou ceux des acteurs économiques ou associatifs implantés sur leur territoire.

L'appui du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Plaine des Vosges et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges est nécessaire, non seulement pour favoriser la mobilisation des différentes ressources autour de projets prioritaires à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, la Communauté de Communes Terre d'eau, la Communauté de communes des Vosges côté Sud-Ouest mais aussi afin de favoriser des opérations d'aménagement à une échelle plus vaste, dans le champ des compétences qui lui sont confiées.



C'est ainsi que le **projet de territoire** présenté dans le présent pacte est issu d'une réflexion menée conjointement par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaine, la Communauté de Communes Terre d'eau, la Communauté de communes des Vosges côté Sud-Ouest, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Plaine des Vosges et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Sur cette base commune, le pacte territorial se veut un outil de la relance durable dans deux temporalités :

- immédiate pour la relance post-crise COVID-19 ;
- comme un moyen de se projeter à plus long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires.

Il a pour ambition de permettre :

- une simplification de la mobilisation des dispositifs de soutien et une approche transversale dans la proximité ;
- un accompagnement sur-mesure et une animation pour concrétiser les projets ;
- une réflexion partagée au moyen d'une gouvernance établie afin de dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.

Ayant vocation à favoriser de manière concrète le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique, ce pacte traitera de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par le territoire.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un **véritable contrat de méthode et d'appui aux projets**.



## TABLE DES MATIÈRES

I. Contexte et objectifs du Pacte pour l’État et la Région	
II. Portée et contenu du Pacte	
III. Présentation générale du territoire	
IV. Stratégie du territoire	
V. Engagements des partenaires	
VI. Gouvernance	
VII. Suivi et évaluation	
VIII. Processus de choix et de financement des projets	
IX. Durée du contrat	
Annexe 1 : recensement des contrats existants entrant dans le périmètre du pacte	
Annexe 2 : recensement des projets pour l’année 2021	
Annexe 3 : recensement des projets pluriannuels	



## I. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État et la Région

Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

### a) Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire

- Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, le Département, la Région, l'État et ses opérateurs ;
- Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État - Région de 2020.

### b) Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région

**3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

### c) Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infra régional : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)...

## II. Portée et contenu du Pacte

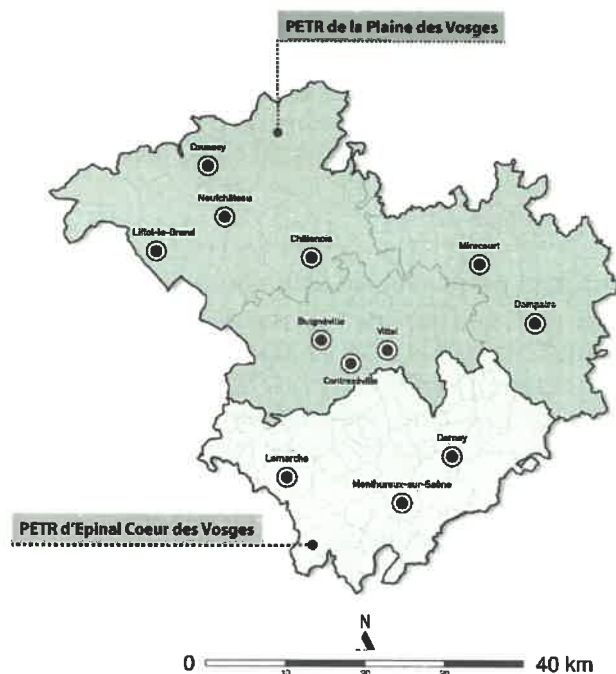
Le document ainsi que ses annexes sont nécessairement évolutifs. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. Article VI) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

### 2) Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre les EPCI :

- Communauté de Communes Terre d'Eau
- Communauté de Communes Mirecourt Dompaire
- Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
- Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

Ce périmètre regroupe 253 communes pour une population de **71 521** habitants dans le cadre du recensement de la population municipale de 2021.



### 3) Convergence progressive des contractualisations préexistantes

#### Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (cf. Annexe 1)

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.



#### 4) Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme (cf. Annexes 2 et 3)

Chaque projet prioritaire fait l'objet d'une « fiche projet » (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

### III. Présentation générale du territoire

#### 1) Contexte démographique et structuration du territoire

##### a) Structuration générale du territoire

- **Bassins de vie**

La Plaine et la Saône Vosgiennes sont organisées autour de 4 bourgs-centres Neufchâteau, Mirecourt, Vittel et Contrexéville, ainsi que sept bourgs secondaires Liffol le Grand, Bulgnéville, Monthureux, Châtenois, Dompaire, Darney et Lamarche, assurant les centralités de cet espace, mais également dans une proportion non négligeable autour des territoires limitrophes de la Meuse, de la Haute-Marne et même de la Meurthe-et-Moselle. Le territoire de la Plaine et de la Saône Vosgiennes est aussi soumis à l'attraction de deux grands pôles urbains à savoir : la Métropole du Grand Nancy et la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Ces deux grands territoires ont de nombreux impacts sur la situation du territoire.

- **Réseaux routiers et ferrés :**

Le territoire bénéficie de moyens de communication appréciables : elle est traversée par l'autoroute A31 (axe Nord-Sud) ainsi que par une voie rapide entre Epinal et Dompaire (RD166), et possède un aéroport international sur la ZAE Aérople Sud Lorraine de Juvaincourt. Mais malgré les 7 lignes de bus du réseau de transport LIVO du Conseil Départemental des Vosges et les lignes de chemins de fer TER, le faible cadencement des différents modes de transports et le manque d'utilisateurs occasionnent des réflexions prononcées sur la desserte au sein de la Plaine et de la Saône vosgiennes.

##### b) Population, cadre de vie et dynamisme

- **Densité de population**

La densité de population du territoire de 34 hab./km<sup>2</sup>, comparée à la moyenne départementale dans les Vosges de 64,7 hab./km<sup>2</sup>, la moyenne régionale en Lorraine de 99,8 hab./km<sup>2</sup> et la moyenne en France métropolitaine de 114,8 hab./km<sup>2</sup> fait de la Plaine et la Saône Vosgiennes un territoire rural.

- **Variabilité de la population**

Ce territoire connaît de plus un vieillissement prononcé de la population. La population des 15 à 44 ans baisse significativement depuis les années 2000 alors que celle des plus de 60 ans augmente dans le même temps. La Plaine et la Saône Vosgiennes subissent la concurrence des territoires urbanisés qui attirent les étudiants et les jeunes actifs. L'ensemble du territoire connaît de même une perte généralisée de population. Entre 2018 et 2021, la baisse de population est la suivante :



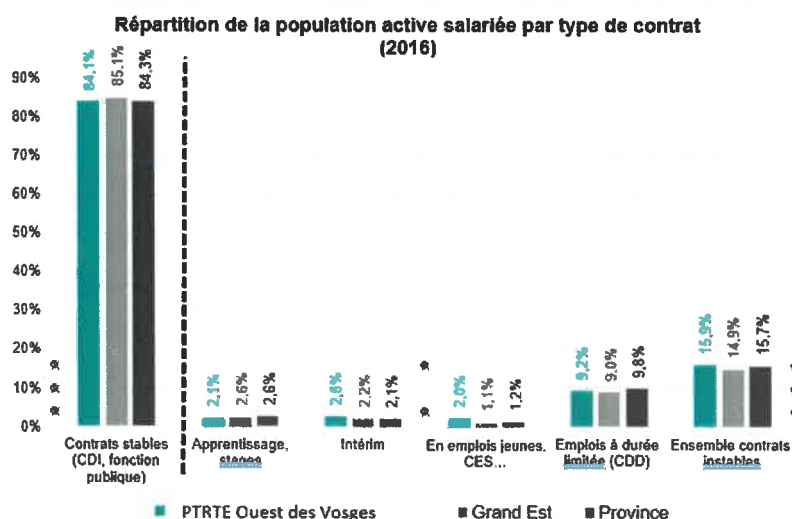


Territoire	Baisse population (en%)
CC Ouest Vosgien	-1,19%
CC Mirecourt Dompaire	-1,69%
CC Terre d’Eau	-2,51%
CC Vosges Côté Sud-Ouest	-3%

Ce qui représente une baisse de 1.95 % sur les 4 intercommunalités.

- Niveau de vie et revenus de la population

Suite aux éléments du diagnostic Portier concernant les données sociales et démographiques plusieurs constats existent sur le territoire du PTRTE. La population active a nettement diminué sur le territoire et ce notamment du fait des crises économiques successives ayant mis à mal le tissu productif mais aussi du fait du vieillissement de la population. La population active en contrats instables demeure supérieure aux moyennes nationale et surtout régionale ; notamment en raison d’une sur-représentation des actifs intérimaires et surtout en emplois jeunes, CES... (cf. figure ci-dessous)



Source INSEE

Le taux de chômage sur le territoire du PTRTE est similaire au niveau national et régional soit environ 14%. Toutefois, il se relativise fortement par la baisse de sa population active qui par ricochet amortit les effets dévastateurs de la perte d’emplois locaux.

Le taux de pauvreté est important sur le territoire du PTRTE mais disparate selon les Communautés de communes. Ainsi les CC des Vosges Côté Sud-Ouest et de l’Ouest Vosgien semblent plus impactées que les CC Terre d’Eau et de Mirecourt Dompaire. Toutefois, à échelle du territoire global, la tendance est bien à un niveau de pauvreté inférieur aux moyennes nationale et régionale. De plus, l’extraction des données permet de mettre en exergue que comme dans la région et au niveau national, le taux de pauvreté frappe très fort les jeunes classes d’âge et tend à décroître avec l’âge des ménages. Le taux de pauvreté des



60 à 74 ans apparaît ainsi systématiquement très inférieur à celui des moins de 30 ans dans les intercommunalités du territoire. (cf. figure ci-dessous, source INSEE)

	Taux de pauvreté	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et +
CC Terre d'Eau	12,8	22,7	17,3	16,1	13,9	5,5	s
CC de Mirecourt Dompaire	13,6	20,9	16,1	17,6	13,1	7,5	s
CC des Vosges Côté Sud-Ouest	16,6	s	20,3	20,9	17,0	11,6	12,2
CC de l'Ouest Vosgien	16,9	25,1	21,1	21,5	17,5	9,9	10,5
Grand Est	14,5	24,5	18,5	17,5	13,4	8,7	7,6
France	14,7	22,5	16,9	17,2	14,8	9,7	8,9

## 2) L'économie du territoire

Le tissu économique du territoire du PTRTE est marqué par une profonde transformation et confronté à de très lourdes difficultés. Toutefois, il dispose d'une très grande pluralité d'activités marquée par la présence de fleurons de l'industrie.

### a) Zones d'activités

Afin de permettre l'installation d'entreprises, de nombreuses ZA sont développées en lien entre le Conseil départemental et les intercommunalités.

- **Les zones départementales :**

- Chatenois, à proximité de l'autoroute A31.
- Mirecourt, Aéroport Sud Lorraine,
- Damblain, à proximité de l'autoroute A31 et desservie par le réseau ferroviaire.

- **Les zones intercommunales :**

- CC Terre d'Eau : 7 ZA avec 89 hectares de disponibles sur 180.
- CC Ouest Vosgien : 11 ZA avec 32 hectares de disponibles.
- CC Vosges Côté Sud-Ouest : 5 ZA.
- CC Mirecourt Dompaire : 5 ZA avec 30 hectares de disponibles.

On peut donc en déduire que le foncier disponible à l'installation de nouvelles entreprises sur la Plaine et la Saône Vosgiennes est présent en quantité et qualité suffisante. Toutefois, certains bâtiments de ces zones intercommunales gagneraient à être réhabilités. Cet espace disponible reste un des atouts importants en matière d'accueil des entreprises sur le territoire de la Plaine et Saône Vosgiennes.



## **b) L'activité agricole et l'industrie agro-alimentaire**

L'agriculture est l'activité économique qui structure l'organisation de l'espace sur le territoire du PTRTE : la Surface Agricole Utile (SAU) représente 54,7% de la superficie du territoire, nettement supérieure à la moyenne vosgienne (37,7%) ou même nationale (40,1%). Cette activité est aussi génératrice d'emplois indirects : en amont de la filière (notamment les services, experts comptables, assurances...) et en aval de la production (commerce, emballage, transport, transformation et industrie agroalimentaire – 2600 emplois sur la Plaine et la Saône Vosgiennes selon la CCI, métiers de bouche...).

### **• Agriculture et enseignement :**

Le territoire possède deux établissements d'enseignement et de formation agricole. Le premier, situé à Mirecourt, regroupe un lycée agricole, un centre de formation des apprentis (CFA) et un centre de formation professionnel et de promotion agricole et forestier (CFPPAF). Il dispense des formations allant du baccalauréat professionnel jusqu'au Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

Le deuxième est la Maison Familiale Rurale (MFR) de Bulgnéville. Elle offre des formations en alternance autour de deux cursus : le cursus agricole avec la délivrance d'un Baccalauréat Professionnel et le cursus Orientation permettant de délivrer un Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA).

La Plaine et la Saône Vosgiennes bénéficient également d'un atout important en termes d'expertise agricole puisque l'un des centres de l'Institut National de Recherche en Agronomie, Alimentation et Environnement (INRAE) est implanté à Mirecourt.

### **• La filière agroalimentaire :**

La première industrie contributrice est Nestlé Waters, plus grand site d'embouteillage d'Europe, présente sur les sites d'Auzainvilliers, de Contrexéville et de Vittel, qui exploite les sources se trouvant à proximité de Vittel et Contrexéville. Les autres entreprises découlent des productions agricoles du territoire : plusieurs fromageries dont celle de l'Ermitage, connue dans le monde entier pour ses fromages et notamment son produit phare labellisé AOP, le Munster et l'abattoir Elivia qui est le plus important de l'Est de la France. Le secteur de l'agroalimentaire emploie 2 600 personnes (source : CCI, 2014). Cependant, comme les autres secteurs industriels, celui-ci emploie de moins en moins de personnes.

## **c) L'ameublement**

La spécialité en ameublement est située sur le bassin néocastrien et autour de la commune de Liffol-le-Grand.

L'industrie du meuble a participé à l'essor du territoire jusqu'au premier choc pétrolier des années 70. Suite à celui-ci, les grandes enseignes françaises qui se fournissaient jusque-là dans le bassin néocastrien se sont peu à peu tournées vers l'international, entraînant de nombreuses fermetures d'entreprises vosgiennes.

Le secteur a réagi à ce contexte fortement défavorable en se tournant vers le haut de gamme. Cela n'a cependant pas stoppé l'hémorragie en termes d'emplois sur cette filière car celle-ci était très peu mécanisée jusqu'alors.

Les entreprises sont majoritairement de petites tailles, à culture artisanale. Quelques-unes sont importantes : WM88 avec 150 salariés, Entreprises Pierre Laval avec 98 salariés, Henryot et Cie avec 66 salariés.



Les entreprises se sont regroupées au sein de MADEiN Grand Est (ex PLAB Grand Est). Un pôle de compétence a également été créé en 2010. Il regroupe le lycée professionnel de Neufchâteau, l'Association pour la Formation Professionnelle des Industries de l'Ameublement (AFPIA) et le Greta Plaine des Vosges. Il permet d'harmoniser les discours des différentes structures de formation dans le domaine de l'ameublement pour attirer les jeunes dans ces formations et de mutualiser les professeurs et élèves des différentes structures afin d'obtenir des classes avec un niveau critique. Ces actions ont été formalisées par une convention d'objectifs entre l'Etat, la Région, les 3 établissements et la profession.

La spécificité de l'Ouest Vosgien se situe maintenant dans le « sur-mesure en série », soit un geste artisanal répété. Une indication géographique protégée a même été créée en 2016 par le PLAB afin de protéger et de faire reconnaître ces produits manufacturés.

Les difficultés de la filière tiennent surtout dans le déficit d'image car les entreprises ont toujours été positionnées historiquement comme sous-traitantes. Et le tissu d'entreprises familiales qui caractérise aujourd'hui la filière engendre de faibles moyens d'investissement.

La communauté de communes de l'Ouest Vosgien a eu pour projet le développement d'un atelier bois partagé, ce tiers-lieu se donne comme objectif de permettre le développement de l'activité autour du bois en proposant des espaces de travail aux étudiants, aux entreprises ou aux particuliers du territoire. Une association Holy Wood a été créée en ce sens en 2021.

#### d) Lutherie et archèterie

La lutherie est maintenant représentée par 9 luthiers en activité sur l'ensemble du territoire et principalement autour de Mirecourt (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 2014). Elle reste néanmoins une caractéristique forte du territoire qui a fait la renommée du territoire de Mirecourt au niveau international. Mirecourt possède d'ailleurs l'unique école nationale de Lutherie. Une couveuse et un showroom ont été créés afin de faciliter l'installation de luthiers et d'archetier, ainsi qu'une valorisation des savoir-faire et productions locales.

#### e) La filière bois

La ressource en bois du territoire n'est pas négligeable mais à relativiser. La proportion de feuillus est importante, autour de 80%, majoritairement constituée de hêtre et de chêne. On peut rapprocher le taux de forêt publique (forêts domaniales ou des collectivités) de la Plaine et la Saône Vosgienne de celui du département, soit autour de 66%. Il existe un projet de labellisation forêt d'exception sur le territoire de la CC Vosges Côté Sud-Ouest et plus précisément sur le domaine forestier de Darney afin de valoriser cet atout territorial.

- **Bois et première transformation :**

**Six scieries** sont présentes sur le territoire du PTRTE :

- Vosges Bois Développement à Bazoilles-sur-Meuse,
- Scierie Perru (Malaincourt),
- Scierie Vosgienne à Saint-Ouen-les-Parey,
- BM Parquets à Fouhecourt
- Scierie de la Frezelle à Rouves-la-Chétive,
- Scierie de Tignécourt.
- Scierie de Valfroicourt



Le tissu de scieries de la Plaine des Vosges additionné avec celui du Pays d'Epinal Cœur des Vosges permettent de transformer potentiellement l'ensemble de la ressource en bois du territoire. Cependant, elles éprouvent des difficultés d'approvisionnement importantes. Compte tenu de leurs coûts de fonctionnement, les scieries vosgiennes ne peuvent rivaliser avec ces prix. Bon nombre de propriétaires choisissent donc de vendre la ressource aux exportateurs qui, lors des dernières ventes par adjudications, monopolisaient jusqu'à 80% des bois proposés à la coupe. Les scieries n'ayant pas suffisamment de contrats se retrouvent donc en grande difficulté financière, avec un appareil de production tournant à 50% de leurs capacités.

#### • **Seconde transformation et lien entre 1ère et 2nde transformation :**

On trouve les industriels du meuble cités plus haut. Des entreprises telles que Lacroix Emballage possède 3 sites sur le territoire à Vittel, Hennezel et Sans Vallois (fabrication d'emballages en bois et cartons pour l'agroalimentaire), mais aussi quelques 44 menuiseries sur la Plaine et Saône Vosgiennes (source : GIPEBLOR), dont notamment la menuiserie Thiébaud à Dommartin-sur-Vraine (réalisation de volets en bois) qui employait 150 salariés en 2012.

Sur la filière des feuillus, on rencontre également un manque d'adéquation entre entreprises de 1ère transformation et 2nde transformation. Mais étant donné les difficultés éprouvées en amont par les scieries, les investissements nécessaires pour étendre l'activité sont pour l'instant trop élevés. Actuellement, cette entreprise exporte environ 80% de sa production. Enfin, les bois feuillus de la Plaine des Vosges destinés à la coupe sont en grande partie en 2014, de qualité D, soit une qualité qui n'est pas suffisante pour la menuiserie et l'ameublement.

#### **f) L'économie circulaire**

L'économie circulaire est un domaine en plein développement sur le territoire du PTRTE. Elle est l'une des principales thématiques mise en avant par Eco-Plaine, association de développement économique. Il existe une filière recyclage et emballage bien développée par la présence d'entreprises telles que OI Manufacturing, SIBELCO, INRR, GIREV, WELLMAN et SO-LOCAP.

#### **g) Un territoire et des filières confrontés à la transition écologique et énergétique**

Le territoire rural du PTRTE est un territoire fortement engagé en matière de transition écologique. De nombreux projets et initiatives sont en cours sur le territoire et selon les intercommunalités. Ainsi les EPCI utilisent des outils tels que les trames vertes et bleues, les PCAET, les dispositifs d'aide à la transition énergétique (PIG, SARE). Du diagnostic Portier et des axes de développement des EPCI et PETR ressortent différents éléments :

- Le développement d'une stratégie territoriale de circuits-courts dans le domaine alimentaire. Des projets alimentaires territoriaux sont en émergence sur les deux PETR signataires du PTRTE et doivent permettre à terme la structuration de la démarche ;
- La valorisation de la production existante en évitant les exportations massives pour des ressources dont le territoire est demandeur ;
- Valorisation du patrimoine naturel exemplaire et notamment de la ressource en eau ;
- Développer la production d'énergie afin de permettre au territoire de ne pas être déficitaire dans sa consommation en s'appuyant sur les forces en présence : l'Ouest des Vosges est par exemple marqué par un fort développement de la méthanisation ;



- Travail concernant la lutte contre la précarité énergétique et le développement de conseil aux particuliers et entreprises ;
- Développement de la mobilité dite douce et maillage territorial entre les collectivités dans l’aménagement des infrastructures ;

## IV. Stratégie du territoire

De la synthèse des différents diagnostics établis sur le territoire du Pacte, il ressort quatre grands enjeux prioritaires :

### 1) Redynamiser et conforter le tissu productif concurrentiel :

- Consolider l’existant en valorisant le savoir-faire et la qualification des entreprises du territoire ;
- Développer les filières clés du territoire (voir développement ci-dessus) en restructurant leur activité avec les besoins existants et en les accompagnant sur l’évolution des savoir-faire et notamment de la numérisation ;
- Soutenir les commerces et l’artisanat et favoriser l’émergence de nouvelles activités économiques
- Rechercher des nouvelles activités en lien avec l’ESS et l’économie circulaire afin de mettre les différentes composantes en adéquation en facilitant le lien entre les associations d’insertions professionnelles et les entreprises ;
- Renforcer l’intérêt et l’attraction des métiers liés à ces activités en développant la communication et la valorisation sur les formations diplômantes (AFPIA, Ecole de Lutherie, lycée agricole, lycée des métiers d’art, lycée professionnel, IFSI, MFR...) et les débouchés ;
- Lever les inadéquations entre les compétences des potentiels humains et futurs actifs du territoire et les besoins des entreprises en développant des plans de formation mais aussi de véritables outils de gestion prévisionnelles des ressources humaines. Ceci en confortant les formations existantes, en développant et structurant de nouveaux outils tels que le CNAM, ou en s’appuyant sur les expérimentations des « chemins d’avenir » et/ou des parrainages d’entreprises.

### 2) Stimuler et diversifier l’économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique :

- Développer une véritable destination touristique :
  - En insistant sur la complémentarité des territoires en termes de services et d’activités touristiques (bien-être, nature, culture, patrimoine...) ;



- En s'appuyant sur les forces actuelles (villes thermales, patrimoine Johannique...) et en développant d'autres formes de tourisme (de mémoire, culturel etc) en développant des parcours mixtes ;
  - En développant une offre de loisirs notamment aux familles ;
  - En mettant en avant les atouts de la ruralité qui est un espace vert et naturel dans un cadre protégé et en la rendant attractive notamment suite à la crise sanitaire ;
  - En créant une véritable marque « Plaine des Vosges, pleine de vie » et en consolidant le lien avec « Je vois la vie en Vosges » ;
  - En proposant et développant l'offre d'hébergement en adéquation avec les besoins de la clientèle notamment avec la requalification des friches hôtelières ;
- Valoriser les centralités urbaines et rurales et favoriser la cohésion des populations :
    - En redynamisant les bourgs centres notamment en s'appuyant sur les dispositifs Petites Villes de Demain et Bourgs-centre, et en créant les synergies avec les communes rurales ;
    - En améliorant la qualité de vie des petits villages (habitat, services à la population...)
    - En rendant attractif le territoire par le développement de services mais aussi en travaillant à l'embellissement des villages ruraux et en favorisant la reconquête du patrimoine bâti existant tout en évitant l'étalement urbain notamment via la mise en place d'aides, d'outils et de politiques communes ;
    - En développant les solidarités entre territoires et à destination des populations les plus précaires afin de mettre en place des actions solidaires liées à la mobilité, à l'habitat et aux services...
  - Faciliter l'accès à la culture, aux sports et à la santé :
    - En mettant en place une véritable structuration des équipements sportifs et d'actions d'animation à destination de la population locale ;
    - En valorisant la culture du territoire et son accès à toutes les populations et en confortant et développant les acteurs et équipements culturels présents ;
    - En maintenant et en structurant l'offre de soin sur les territoires notamment en actualisant la feuille de route de la politique de santé locale, en créant des réseaux santé et en facilitant l'accès et le transport vers les lieux de soin ;



- **Accélérer la transition écologique :**
  - En développant le vélo-tourisme et l'agro-tourisme par la structuration et le maillage des offres existantes : pistes cyclables, vélo route 2DB, Meuse à vélo etc ;
  - En développant une stratégie territoriale en matière d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolienne, biomasse, méthanisation) ;
  - En aidant à la rénovation énergétique du patrimoine bâti et public et ceci en apportant des conseils aux collectivités et aux particuliers via notamment un projet de guichet unique.
  - En développant la biodiversité (trame verte et bleue, agroforesterie, paysage...)
  - En préservant la ressource forestière (adaptation climatique)

### 3) Dynamiser et rendre attractive la consommation locale :

- Développer une stratégie autour de l'autonomie alimentaire, du mieux manger, de la réduction des déchets et de la justice alimentaire en s'appuyant sur la structuration des deux démarches PAT en cours.
  - En s'inscrivant dans une réflexion concernant la production et la consommation du territoire qui permettra la relance de la consommation locale mais aussi de développer des projets afin de structurer les circuits-courts mais également la filière agroalimentaire ;
  - En favorisant et en accompagnant le changement dans les manières de produire et consommer dans une logique de complémentarité des modèles ;
- Répondre aux enjeux de la loi EGALIM et structurer la restauration hors domicile sur le territoire ;
- Revitaliser les entreprises rurales et locales en favorisant les réseaux d'acteurs et en développant de nouveaux outils liés au numérique notamment les plateformes d'achats mais aussi en ouvrant la visibilité digitale des entreprises.

### 4) Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine et la Saône Vosgiennes :

- Inscrire le territoire dans un système interterritorial favorisant une offre en équipements et en services complémentaires notamment en travaillant les synergies avec les offres des territoires voisins mais aussi en développant la coopération avec ces grands pôles, en élaborant par exemple des contrats de réciprocité ;





- Développer des moyens de transports durable, des infrastructures et des usages numériques.

## V. Engagements des partenaires

### 1) Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

### 2) Les engagements du territoire

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

### 3) Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- La signature du PTRTE par l'État ne correspond pas à un soutien financier de l'Etat pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès des services de l'État et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande.

### 4) Les engagements de la Région

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région d'Épinal qui travaille en tandem avec un service de contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrats préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires ;
- Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente.

### 5) Les engagements du Département

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'inventaire des projets, la synthèse d'éléments de stratégie de contrats préexistants signés par le Département
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs du Département
- La signature du PTRTE par le Département ne correspond pas à un soutien financier du Département pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Département et sera examiné au



regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier du Département pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Départemental.

## VI. Gouvernance

Tout comme le projet de territoire présenté dans le présent pacte, la gouvernance proposée est établie à l'échelle du territoire constitué par la Communauté de communes Terre d'Eau, la Communauté de communes Mirecourt-Dompaire, la Communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest et la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien.

Un comité de pilotage est créé, il est composé :

- du Préfet des Vosges,
- du Président de la Communauté de communes Terre d'Eau ou de son représentant,
- du Président de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien ou de son représentant,
- du Président de la Communauté de communes Vosges Côté Sud-Ouest ou de son représentant,
- du Président de la Communauté de communes de Mirecourt Dompaire ou de son représentant,
- du Vice-président, représentant le Président du Conseil Régional Grand Est,
- du Président du Conseil Départemental des Vosges ou de son représentant,
- du Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Plaine des Vosges ou de son représentant,
- du Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ou de son représentant.

Ce comité de pilotage peut décider de se voir associer, autant que de besoins, des personnalités et qualités, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le présent pacte territorial de relance et de transition écologique (consulaires, services de l'État, expert).

Le rôle du comité de pilotage est :

- d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du pacte (prise en compte des projets en cohérence avec la stratégie du pacte, veiller au respect des délais envisagés, s'assurer de la mobilisation des financements...);
- de fixer des priorités annuelles pour l'aménagement du territoire (développement économique, numérique, transition écologique et énergétique...);
- de signaler et proposer de nouvelles actions prioritaires, qu'elles soient portées par des collectivités, des entreprises ou des associations, et d'optimiser l'appui qui peut leur être apporté (subventions de soutien à l'investissement ; déploiement d'ingénierie territoriale...).

Le rythme des réunions sera semestriel. Le comité de pilotage pourra se réunir selon une périodicité plus courte en fonction de l'avancement des projets et autant que de besoin.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de financements, concernant les autres dispositifs d'intervention seront assurés par le comité de pilotage.



Le comité de pilotage procédera par ailleurs annuellement à l'actualisation du recensement et de la priorisation des projets figurant en annexe 1.

Un comité technique est créé. Il est composé de référents techniques désignés pour représenter chacune des parties prenantes du comité de pilotage. La désignation des référents donne lieu à une information partagée.

- Chaque référent est le correspondant naturel des porteurs de projets pour mobiliser les dispositifs et ressources en ce qui le concerne, et en veillant à la complémentarité avec ceux des partenaires du Pacte territorial.
- Les référents veillent à la mise à jour annuelle de l'annexe qui recense l'ensemble des contrats en vigueur sur le territoire du Pacte.
- Ils procèdent à un examen régulier des projets des collectivités, des entreprises ou d'associations, et leurs différentes modalités de financement, dans le respect des documents contractuels existants.

## VII. Suivi et évaluation

- Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.
- Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du pacte.

## VIII. Processus de choix et de financement des projets

- Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long termes.
- Les parties prenantes du présent Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets, au regard de la stratégie du territoire, de leur contribution à la transition écologique et des financements possibles.
- Les parties prenantes du présent Pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la Relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droit commun, sur-mesure, privé, etc.) pour les projets devant mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année, le PTRTE étant de ce fait évolutif.
- **Zoom sur la Relance** : les projets identifiés pour la Relance, c'est-à-dire prêts à démarrer pour une réalisation en 2021 ou début 2022, feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et le Département au sein du Comité de Pilotage départemental, voire régional en cas de mobilisation de fonds européens.  
**Zoom sur la transition écologique** : le pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets



sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ils devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation des sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.

## **IX. Durée du contrat**

- Le présent pacte entre en vigueur le 2021.
- Il porte sur la durée du mandat municipal 2020 – 2026.



## Annexe 2 – Recensement et priorisation des projets phares de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien pour l'année 2021

### Recensement pour l'année 2021

Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet
	X		X	Création d'une voie verte entre Neufchâteau et Coussey	CCOV	démarrage en 2021-2022
	X			création d'une carrière équestre pour le club hippique	Ville de Neufchateau	2021
	X			Désimperméabilisation et aménagement d'espaces paysagers de la traversée de Frebécourt	Commune de Frebécourt	2021-2023
	X			Extension d'un bâtiment scolaire pour la partie périscolaire/cantine, école et abords	Boizoilles-sur-Meuse	2021
			X	Plan Climat Air Energie Territorial	CCOV	2021-2022



			X	Plan des Mobilités Simplifié (PDM's)	CCOV	2021-2022
		X		Réhabilitation énergétique de l'Ecole intercommunale de Martigny-lès-Gerbonvaux	CCOV	travaux en 2021
	X			Rénovation thermique du groupe scolaire intercommunal de Rainville	Syndicat scolaire de Rainville	2021-2022
	X			Extension du réseau de chaleur de la commune pour alimenter l'EPHAD Saint-Simon	Commune de Liffol le Grand	2021-2022
X	X	X	X	Création d'un magasin de producteurs à Neufchâteau	Association 'saison paysanne'	2021
X			X	Développement de l'Atelier Bois Partagé "hollywood"	Association Hollywood	2021-2022-2023
X				Investissement productif de la scierie VBD à Bazoilles sur Meuse	SAS VBD	2021
X				Investissement productif de l'entreprise Volets THIEBAUT à Dommartin sur vraine	SAS VOLETS THIEBAUT	2021
X				Investissement productif de l'entreprise WM88	WM88	2021
	X		X	Plate-forme de mobilité solidaire	Association famille rurale de Chatenois	2021-2022-2023

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
 PETR de la Plaine des Vosges – PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges – Communauté de Communes de l'Ouest  
 Communauté de Communes des Vosges côté Sud-Ouest – Communauté de Communes Mirecourt Dompaire



Vosgien – Communauté de Communes Terre d'Eau –

X	X	X		Recyclerie solidaire	Emmaüs 88 et CCOV	2021
X				Investissement productif de CML Fermeture	CML Fermeture	2021



## Annexe 2 – Recensement et priorisation des projets phares de la Communauté de communes Terre d'Eau pour l'année 2021

### Recensement pour l'année 2021

Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet
	x			AAP Trame verte et bleue - HIÉRARCHISATION ET STRATÉGIE D'ACTIIONS SUR LES ZH DU BASSIN VERSANT MADON - MISE EN PLACE D'ACTIIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	CCTE	Démarrage 2021 fin 2023
	x			AAP Trame verte et bleue INVENTAIRE ET PRÉCONISATIONS D'ACTIIONS DES ZONES HUMIDES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MEUSE	CCTE	Démarrage 2021 fin 2023
	x			AAP Trame verte et bleue - AMÉNAGEMENT DE LA ZONE HALICHARD - Obligation Réelle Environnementale (ORE)	CCTE	Démarrage 2021 fin 2024
	x	x		AAP Trame verte et bleue - Aménagement d'un réseau de mares favorables aux Amphibiens	CCTE	Démarrage 2021 fin 2022
	x	x		AAP TRAME VERTE ET BLEUE -Revalorisation et restauration des vergers et haies	CCTE	Démarrage 2021 fin 2023





				AAP TRAME VERTE ET BLEUE -Cours d'eau et petits chevelus hydrographique - Ruisseau d'urville	CCTE	Démarrage 2021
	x	x		AAP TRAME VERTE ET BLEUE -PRESERVATION DES PRAIRIES PERMANENTES- Inventaire et préservation des milieux prairiaux riches en biodiversité	CCTE	2021
	x			Projet d'extension des thermes de Vittel	commune Vittel	2021
	x			Projet revitalisation bourg centre - Travaux de démolition des garages ruelle du Moulin du bas et aménagements d'une voie parallèle à la rue de Verdun	commune Vittel	2021
	x			MOBILITE DOUCE - Création d'une voie douce entre Vittel et Contrexéville (étude 2021 et travaux 2022)	commune Vittel/ CCTE/ CD 88	2021 -étude 2022 - travaux
	x			Vittel ambition 2024: réhabilitation des bâtiments du stade Bouloumié	commune Vittel/ CCTE	2021
	x			Vittel ambition 2024: Centre équestre -- Création d'un parcours pour le concours complet	commune Vittel/ CCTE	2021
	x			Travaux de réhabilitation de l'espace bien être du 1er étage des Thermes	commune Contrexéville	2021
	x			Vittel ambition 2024 : Adaptation des équipements et aménagement de la salle omnisports	commune Contrexéville	2021
x				Mise en place d'une antenne du CNAM à Vittel - Renforcer la formation des adultes	CCTE/ Ville Vittel	2021
x		x	x	Economie circulaire - Développement de l'offre de service à l'atelier de transformation de fruits communautaire	CCTE	2021



## Annexe 2 – Recensement et priorisation des projets phares de la Communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest pour l'année 2021

### Recensement pour l'année 2021

Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet
	X			Réhabilitation du vignoble du Char-mont à Lironcourt (Phase 2)	CCVCSO	2021
	X			Construction d'un Kiosque Paysager à Isches	CCVCSO	2021
	x			Parc de la préhistoire (Phase 2)	CCVCSO	2021
				Prolongation du PIG	CCVCSO	2021
	x			Elaboration d'un PLUI-H	CCVCSO	2021
	x			Restructuration de l'école maternelle de Monthureux	CCVCSO	2021
	x			Mise en place de système de visio au groupe scolaire de Darney et à Damblain	CCVCSO	2021



	x			Etude et réhabilitation de l'ancien collège en vue de la création d'un pôle d'accueil de services publics et associatifs	CCVCSO	2021
x	x			Création d'un espace éducatif forestier	Monthureux sur Saone	2021 - 2022
x				réhabiliter les Anciens Abattoirs de Darney	Darney	2021 - 2022
	x	x		Maison Seniors	Lerrain	2021
	x			Extension de voirie ZAE de LERRAIN	CCVCSO	2021 - 2022



## Annexe 2 – Recensement et priorisation des projets phares du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Plaine des Vosges pour l'année 2021

### Recensement pour l'année 2021

Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet
	x	x		Développement d'outils numériques de diffusion d'information touristiques (vitrines)	PETR de la Plaine des Vosges	2021
	x		x	Mutualisation et refonte sites internet des offices de tourisme	PETR de la Plaine des Vosges	2020-2022
	x	x	x	Projet alimentaire territorial	PETR de la Plaine des Vosges	2021-2023



### Annexe 3 – Recensement pluriannuel des projets de la Communauté de communes Mirecourt-Dompaire

#### Recensement pluriannuel

Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet
	x			Maison intergénérationnelle	Bouxières-aux-bois	2022-2023
	x			Création d'un terrain de football synthétique	CCMD	2022-2023
	x			Création d'une piste d'athlétisme synthétique	CCMD	2022-2023
x	x	x		Restructuration du musée de France	CCMD	2022-2023
	x	x		Création d'un pôle multimédia à la médiathèque intercommunale	CCMD	2022-2023
x				Aménagement de la zone d'activité économique du Y vosgien à Dompaire	CCMD	2022-2023
	x		x	Schéma directeur cyclable	CCMD	2022-2023
	x			Création d'un restaurant scolaire et réhabilitation de l'école du Xaintois à Oelleville	CCMD	2022-2023
	x	x		Création d'un éco-quartier (réhabilitation de la friche de la CAL)	Mirecourt	2023-2024



	x			Réaménagement de la Gare de Mirecourt	Mirecourt	2024-2025
	x	x		Recrutement chargé de mission reconquête du bâti dégradé	CCMD	2022-2023
	x	x	x	Accompagnement des ménages et facilitation des parcours de rénovation	CCMD	2022-2023
	x			Structuration des moyens humains liés à l'énergie	CCMD	2022-2023
	x	x	x	Structuration des filières agricoles en vue de développer les circuits courts (PAT)	CCMD	2022-2023
	x			Réalisation de diagnostics complets sur le profil thermique des bâtiments publics	CCMD	2022-2023
	x			Création d'un réseau de chaleur à Mirecourt	CCMD	2023-2024
	x	x		Aides liées à l'éco-mobilité (location longue durée VAE, ...)	CCMD	2022-2033
	x			Encourager et accompagner les établissements scolaires en faveur de la marche et Vélo	CCMD	2022-2023
	x			Encourager les employeurs privés et publics à s'engager dans des Plans de Déplacement	CCMD	2022-2023
	x			Travaux d'assainissement collectif de la commune d'Oëlleville	CCMD	2023-2024
	x			Aménagement d'un stockage de boues des stations d'épurations	CCMD	2023-2024



### Annexe 3 – Recensement pluriannuel des projets de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien

#### Recensement pluriannuel

Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet
	X			Amélioration du cadre de vie et lutte contre la vacance du parc immobilier	CCOV	2022-2023-2024
	X			Déconstruction de l'école Pasteur	Ville de Neufchâteau	2022
		X		Réhabilitation énergétique des CO-SEC à Neufchâteau (deux salles de sport)	CCOV	2022-2023
	X			Réhabilitation thermique de l'Ecole Julie-Victoire DAUDIE	Ville de Neufchâteau	2022-2025
	X			Rénovation thermique et création d'un service périscolaire de l'école de Bazoilles sur Meuse	Commune de Bazoilles sur Meuse	2022
	X			Requalification de la déchetterie de Neufchâteau	CCOV	2022-2023
	X			Création d'une salle multi-sport à Coussey	CCOV	2022-2023



X	X			Centre de valorisation du savoir-faire de l'ameublement à Liffol-le-Grand	CCOV	2023-2024
	X			Création d'une base nautique à Coussey	CCOV	2025-2026
	X			Création d'une déchetterie à Liffol-le-Grand	CCOV	2022-2023
	X			Création d'une structure d'hébergement pour les internes de l'hôpital de Neufchâteau	CCOV	2023-2024
	X			Création de 3 logements dans une vieille ferme vacante	Commune de Barville	2022-2023
	X			Création de 4 logements dans une grande ferme vacante	Communes de Certileux	2022-2023
	X			Création d'un logement locatif dans un maison inhabitée du village	Commune de Vio-court	2022-2023
	X			Création d'une liaison piétonne	Commune de Pleu-vezain	
	X			Création d'une maison des associations	Ville de Neufchâteau	2025
	X			Création d'une médiathèque Tête de réseau à Neufchâteau	CCOV	2024-2025
	X			Déconstruction d'une friche hospitalière et création d'un parc urbain en zone inondable	Ville de Neufchâteau	2023-2024
	X			Développement de City-Stades dans les communes rurales	CCOV	2023-2024
	X			Etude de prise de compétence Eau et assainissement	CCOV	2022-2023





	X			Mise accessibilité de la mairie et rénovation d'un lavoir	Commune de Ma-concourt	
	X		X	Pôle multimodal de la gare de Neuf-chateau	Ville de Neufcha-teau	2023-2024
	X			Rénovation thermique de la Mairie	Commune de Tran-queville-Graux	
	X			Résorption d'un ilot fortement dé-gradé par le transfert de la mairie et la création de 2 logements	Commune de Dom-martin sur Vraine	2022-2024
		X	X	Service d'auto partage	CCOV	2022-2023-2024
	X			Trame Verte et Bleu – Protection des espèces phares du territoire	CCOV	2022-2023-2024
	X			Création de 4 logements dans une grande ferme vacante	Communes de Cer-tileux	2022-2023



### Annexe 3 – Recensement pluriannuel des projets de la Communauté de communes Terre d'Eau

#### Recensement pluriannuel

Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet
	x			AAP TRAME VERTE ET BLEUE- Animation et pilotage des actions vergers et haies et appui sur l'ensemble des actions avec une vision transversale multi-trames	CCTE	2022-2023
	x			AAP TRAME VERTE ET BLEUE - Aménagement d'un réseau de mares favorables aux Amphibiens	CCTE	Démarrage 2022 fin 2025
	x			AAP TRAME VERTE ET BLEUE -Cours d'eau et petits chevelus hydrographique - Ruisseau d'urville	CCTE	Démarrage 2022
		x		AAP TRAME VERTE ET BLEUE -PRESERVATION DES PRAIRIES PERMANENTES- Inventaire et préservation des milieux prairiaux riches en biodiversité	CCTE	2022-2023

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PETR de la Plaine des Vosges – PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges – Communauté de Communes de l'Ouest  
Communauté de Communes des Vosges côté Sud-Ouest – Communauté de Communes Mirecourt Dompaire



Vosgien – Communauté de Communes Terre d'Eau –

	x			Amélioration énergétique de l'habitat - aide à l'ingénierie et aux travaux-	CCTE	2022-2025
	x			Etude Mobilité Territoriale	portage à définir	2022
	x			Bourgs centre - travaux revitalisation	vittel et contrexeville	2022-2022
	x			Maison Sport Santé VITTEL	vittel	



### Annexe 3 – Recensement pluriannuel des projets de la Communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest

#### Recensement pluriannuel

Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet
	x			Réhabilitation du gymnase de Lamarche (études et travaux)	CCVCSO	à mûrir post-2022
				Création d'une aire de camping-car	CCVCSO	
				PIG	CCVCSO	2022
				Rénovation thermique des écoles	CCVCSO	
				Hôtel de la Gare	CCVCSO	2021
				ESS Association Minos Construction bâtiment	Minos	
				Reconversion antenne CCVCSO Lamarche		
				Structuration de la filière agricole en vue de développer les circuits courts (PAT)		
				Voie cyclable "Darnieulles - Jussey"		
				Développement de Sentier équestre		



### Annexe 3 - Recensement pluriannuel des projets du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

#### Recensement pluriannuel

Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet
	x	x	x	Projet alimentaire territorial	PETR Epinal Cœur des Vosges	2021-2024





	x			Etude juridique et financière sur les compétences assainissement et eau	CCMD	2021-2022
	x			Couveuse Luthiers	CCMD	2021-2022
	x			Recyclerie	CCMD	2021-2022
	x			Réhabilitation du théâtre de Mirecourt et création d'un auditorium	Mirecourt	2021-2023
	x			Travaux d'assainissement collectif de Mazirot et Domvallier	CCMD	2021-2022



## Annexe 2 – Recensement et priorisation des projets phares de la Communauté de communes Mirecourt-Dompain pour l'année 2021

### Recensement pour l'année 2021

Axe 1 - Redynamiser le tissu productif concurrentiel	Axe 2 - Stimuler et diversifier l'économie résidentielle et touristique en valorisant un territoire aux forts atouts notamment en matière de transition écologique	Axe 3 - Dynamiser et rendre attractive la consommation locale	Axe 4 - Développer les coopérations interterritoriales avec les territoires voisins et dont le rayonnement impacte la Plaine des Vosges	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité / Calendrier Démarrage du projet
	x			Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle	CCMD	2021
	x			Réhabilitation d'une ancienne école de fille et ancien collège en salle de restaurant scolaire et périscolaire	Mirecourt	2021-2022
	x			Extension du restaurant scolaire de Poussay	Poussay	?
	x			Réhabilitation des cours de tennis intérieur / extérieur	CCMD	2021-2022
	x			Création d'un pôle multi activité de plein air à Pont sur Madon	Pont-sur-Madon	2021-2022
x				ADELOR	ADELOR	2021-2022
		x		Aides à la transformation digitale des commerces	CCMD	2021-2022





## Annexe 1 – Recensement des contrats ou programmes existants pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Contrat	Objectifs	Moyens	Echéances
Contrat de ruralité	coordonner les moyens financiers et l'ensemble des actions et projets à conduire en matière d'accessibilité des services publics et des soins, en zones rurales ; développer l'attractivité de ces dernières.	Moyens financiers de l'Etat	2017-2020
Programme LEADER - GAL	Promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources d'un territoire de montagne et de piémont	Moyens financiers de l'Union Européenne (FEADER)	2014-2023



## Annexe 1 – Recensement des contrats ou programmes existants pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Plaine des Vosges

Contrat	Objectifs	Moyens	Echéances
Convention "Economie de proximité"	Etablir un service mutualisé de soutien à l'économie de proximité.	Moyens financiers de l'Etat et du Département. Moyens humains des chambres consulaires.	2021-2023
Contrat de ruralité	coordonner les moyens financiers et l'ensemble des actions et projets à conduire en matière d'accessibilité des services publics et des soins, en zones rurales ; développer l'attractivité de ces dernières.	Moyens financiers de l'Etat	2017-2020
Programme LEADER - GAL	Promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources d'un territoire de montagne et de piémont	Moyens financiers de l'Union Européenne (FEADER)	2014-2023



## Annexe 1 – Recensement des contrats ou programmes existants pour la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest

Contrat	Objectifs	Moyens	Echéances
Contrat de territoire 2018-2020 - Vosges Ambitions 2021 + Avenant 2021	Attractivité du territoire, qualité de vie, respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Département	2018-2020, prolongé par avenant pour 2021
Convention Association Aux Sources de Saône et Meuse			
Programmes d'Intérêt Général	Intervention durable et qualitative sur le parc privé pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes	Moyens financiers de l'Etat, la Région, le Département et la CC	
Convention Territoriale Globale de services aux familles	Articuler les champs de compétences et d'interventions en matière de politiques sociales	Moyens financiers de l'Etat (CAF), le Département, la CC et la MSA	2020 - 2024
PLUi (secteur Saône Vosgienne)	Assurer un développement coordonné et raisonné du territoire		
Convention avec la DREAL pour l'animation des sites Natura 2000 (ZPS du Bassigny et ZSC pour les chiroptères)		Moyens financiers de l'Etat	2019 - 2021
Contrat Zone de Revitalisation Rurale avec l'agence de l'eau RMC	Rattrapage structurel pour les services d'eau potable et d'assainissement.	Moyens financiers de l'Agence de l'eau	2019 - 2021
Convention de partenariat avec la Commune de Darney - Revitalisation du bourg centre	Revitalisé le bourg-centre de Darney	Moyens financiers de l'Etat, le Département et la CC	2018 - 2021
Contrat local de Santé	Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.	Moyens financiers de l'Etat	
Convention de réalisation des actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public	Développer l'attractivité du territoire pour assurer un égal accès aux services.	Moyens financiers de l'Etat, le Département et la CC	2018 - 2024



## Annexe 1 – Recensement des contrats ou programmes existants pour la Communauté de Communes Terre d’Eau

Contrat	Objectifs	Moyens	Échéances
Contrat de territoire 2018-2020 - Vosges Ambitions 2021 + Avenant 2021	Attractivité du territoire, qualité de vie, respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Département	2018-2020, prolongé par avenant pour 2021
Programmes d’Intérêt Général	Intervention durable et qualitative sur le parc privé pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes	Moyens financiers de l’Etat, la Région, le Département et la CC	



Accord-cadre établi le 24/12/2021 à Epinal

Le Préfet des Vosges



Yves SEGUY

Le Président du Conseil Départemental des Vosges

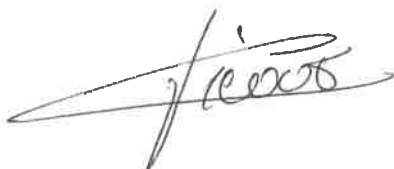


François VANNSON

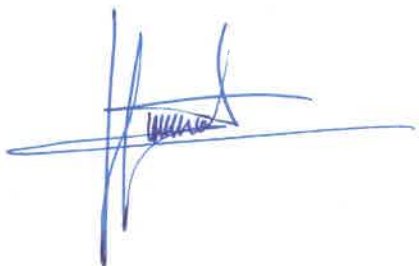
Le Président de la Communauté de Communes de  
l'Ouest Vosgien



Le Président de la Communauté de Communes  
Terre d'Eau



Le Président du PETR de la Plaine des Vosges



Le Président du Conseil Régional Grand Est



Jean ROTTNER


Le Président de la Communauté de Communes  
de Mirecourt Dompaire



Le Président de la Communauté de Communes  
des Vosges Côté Sud-Ouest



Le Président du PETR du Pays d'Epinal Cœur  
des Vosges







## Annexe 1 – Recensement des contrats ou programmes existants pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire

Contrat	Objectifs	Moyens	Echéances
Convention de développement culturel	Mutualiser un appui en ingénierie et un apport financier des différents partenaires en fonction des secteurs culturels identifiés dans le cadre du projet politique de la collectivité	Moyens financiers de l'Etat, la Région, le Département	En cours d'élaboration
Contrat de territoire 2018-2020 - Vosges Ambitions 2021 + Avenant 2021	Attractivité du territoire, qualité de vie, respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Département	2018-2020, prolongé par avenant pour 2021
Territoires d'Industrie TI (Vosges)	Appui renforcé de l'Etat et de la Région pour fédérer les acteurs autour d'un projet (Etat et ses opérateurs, Région et ses partenaires, acteurs économiques et territoires) et identifier les accompagnements en ingénierie et en financements mobilisables	Moyens financiers de l'Etat et de la Région	Signé le 19 novembre 2019
CEJ 2019-2022: contrat enfance jeunesse avec la CAF	Articuler les champs de compétences et d'interventions en matière de politiques sociales	Moyens financiers de l'Etat (CAF), le Département, la CC et la MSA	2019 - 2022
Signature d'un CTG avant la fin de l'année	Articuler les champs de compétences et d'interventions en matière de politiques sociales	Moyens financiers de l'Etat (CAF), le Département, la CC et la MSA	Réflexion 2021
PCT : projet culturel de Territoire (approuvé)			
Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle - CTEAC	Garantir l'Education Culturelle et Artistique pour tous les jeunes du territoire	Moyens financiers de l'Etat (DRAC, CAF), le Département, la CC	2021 - 2024
Contrat territoire lecture avec la DRAC - CTL	Structuration du réseau intercommunal : cohérence de l'offre et égalité d'accès ; actions proposées à tous les publics y compris au publics éloignés		En cours d'élaboration 2021 - 2024
Convention PVD avec la commune de Mirecourt	Revitaliser les bourgs-centres	Moyens financiers de l'Etat, la Région, le Département, la CC, la commune de Mirecourt, l'EPFGE	PVD : 2021- 2026
Convention de stratégie Foncière 2020-2024 avec l'EPFGE		EPFGE	2020 - 2024
Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET (approuvé)	planifier pour atténuer le changement climatique, développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie		



## Annexe 1 – Recensement des contrats ou programmes existants pour la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

Contrat	Objectifs	Moyens	Échéances
Convention de développement culturel	Mutualiser un appui en ingénierie et un apport financier des différents partenaires en fonction des secteurs culturels identifiés dans le cadre du projet politique de la collectivité	Moyens financiers de l'Etat, la Région, le Département	2018 - 2020
Contrat Local de Santé	Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.	Moyens financiers de l'Etat	2019-2023
Contrat de territoire 2018-2020 - Vosges Ambitions 2021 + Avenant 2021	Attractivité du territoire, qualité de vie, respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Département	2018-2020, prolongé par avenant pour 2021
Programmes d'Intérêt Général	Intervention durable et qualitative sur le parc privé pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes	Moyens financiers de l'Etat, la Région, le Département et la CC	2012-2020, prolongé par avenant pour 2021